

Antenne Terrestre DigiTerre

Guide d'installation & d'utilisation



photos non contractuelles
Document établi sous réserve de
modifications techniques.

Collage des antennes

(avec Sika-Flex 252* et Sika-Aktivator*)

1. Poncer les surfaces à encoller avec du papier à poncer (grain moyen).

2. Nettoyer, à l'aide d'un diluant les surfaces à encoller.

Temps de séchage : 10 minutes.

3. À l'aide d'un tampon*, étaler sur les surfaces poncées du Sika-Aktivator*.

Temps de séchage : 15 à 20 minutes.

4. Encoller généreusement les pattes de fixation avec du Sika-Flex 252* puis appuyer moyennement. Il doit subsister une hauteur de ± 3 mm. (Température d'utilisation du Sika-Flex : -5°C à +30°C).

5. Pour accélérer la polymérisation : pulvériser un peu d'eau sur les parties visibles de la colle.

Temps de séchage minimum : 8 heures.

Temps de séchage idéal : 24 heures.

** : kit colle, fourni en option.*

AVERTISSEMENT :

La société Alden se dégage de toute responsabilité en cas d'incident dû à la non observation du présent mode d'emploi.

Installation de l'amplificateur



Tout produit comportant des éléments électroniques doit être protégé contre :

- les sous-tensions (inf. à 11 Volts) ;
- les sur-tensions (sup. à 15 Volts).

Caractéristiques techniques

Réception : Omnidirectionnelle

Nombre de dipôles : 3

Positionnement : Tridimensionnel

Amplification : Adaptable

Gain : 0 à 28 dB selon fréquence

TNT : Compatible

Réglage : Potentiomètre ajustable

Dimensions de l'antenne : Long x Larg x Haut = 300 x 300 x 145 mm

Poids : env. 1 kg

Attention :

Augmenter l'amplification peut engendrer des dysfonctionnements : en amplifiant un signal dégradé, les «bruits» sont également amplifiés.



Directive DEEE (Union européenne et EEE uniquement).

Ce symbole indique que, conformément à la directive DEEE (2002/96/CE) et à la réglementation de votre pays, ce produit ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Vous devez le déposer dans un lieu de ramassage prévu à cet effet, par exemple, un site de collecte officiel des équipements électriques et électroniques (EEE) en vue de leur recyclage ou un point d'échange de produits autorisé qui est accessible lorsque vous faites l'acquisition d'un nouveau produit du même type que l'ancien. Toute déviation par rapport à ces recommandations d'élimination de ce type de déchet peut avoir des effets négatifs sur l'environnement et la santé publique car ces produits EEE contiennent généralement des substances qui peuvent être dangereuses. Parallèlement, votre entière coopération à la bonne mise au rebut de ce produit favorisera une meilleure utilisation des ressources naturelles. Pour obtenir plus d'informations sur les points de collecte des équipements à recycler, contactez votre mairie, le service de collecte des déchets, le plan DEEE approuvé ou le service d'enlèvement des ordures ménagères.

(EEE : Norvège, Islande et Liechtenstein)